



## Pour les agents des finances du département : Emplois, salaires, statut, protection sociale, conditions de travail .... **SONT LES VRAIES PRIORITES.**

*L'été se finit mais sûrement pas en pente douce. Période d'un repos bien mérité ( pour ceux qui ont pu en profiter ) , il aura surtout été marqué par l'aggravation des conditions de vie des salariés, confrontés aux plans sociaux, à la baisse du pouvoir d'achat et plus généralement aux conséquences des réformes et politiques menées de concert par le gouvernement et le patronat. En cet été 2009, l'extension du travail du dimanche, la volonté de remettre en cause les droits des femmes en matière de retraite sont emblématiques des orientations régressives mises en oeuvre.*

### **Pour quels résultats ?**

- > des emplois détruits par centaines de milliers, plongeant les salariés dans le chômage ou dans l'incertitude et portant un coup sérieux au potentiel industriel du pays ;
- > des salaires en berne, provoquant une smicardisation du salariat et dénotant une logique de dévalorisation du travail ;
- > un accroissement sans précédent de la dette publique, que la politique fiscale actuelle veut faire payer aux salariés soit sur leurs revenus, soit par la dégradation des services publics ;
- > une protection sociale constamment menacée d'étranglement financier ;
- > et des groupes multinationaux affichant toujours un niveau élevé de profits et une insolente distribution de dividendes aux actionnaires,

### **La Fonction publique est une cible essentielle dans la logique de destruction massive des acquis et des solidarités sociales.**

Missions, emplois continuent à passer à la moulinette de la réduction des coûts au détriment des intérêts du pays, des citoyens et des personnels. Les droits et garanties statutaires des fonctionnaires, garants de l'égalité de traitement des citoyens sont toujours plus mis en cause, ouvrant la voie à une précarisation toujours plus grande des emplois et au clientélisme.

**Ainsi, le vote en début d'été de la loi sur la mobilité qui permet le recours à l'intérim et le licenciement de fonctionnaires en est une sinistre illustration qui ne**

saurait pour autant mettre un terme au nécessaire développement des luttes pour gagner son abrogation.

La création de la DGFiP obéit évidemment aux mêmes logiques. L'emploi continue à y être une cible privilégiée qui n'a d'égale que la surdité de l'administration face aux conséquences de ces choix sur les conditions de vie et de travail des agents. Le refus d'une véritable reconnaissance de leurs qualifications est un autre volet révélateur du mépris dans lequel les tient le gouvernement.

Dans le monde enchanté des Woerth, Parini et consorts ces réalités là sont niées.

**Dernier exemple en date dans notre département du décalage entre la réalité vécue par les agents et les discours directionnels, la réunion d'une « convention » de l'ensemble des cadres A du département à Sainte Marie de Campan :**

> dix points à l'ordre du jour et une demi journée consacrée à vanter les mérites d'une fusion programmée dans le département pour le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Sans anticiper sur le contenu de la Convention il est probable que les messages directionnels seront bien loin de la réalité du terrain.

**Celle vécue par les agents de toutes catégories est faite de multiplication d'enquêtes et de demandes de statistiques en tous genres adressées aux postes et services par les directions locales qui ne cessent de s'étoffer.**

**Dans les sphères dites supérieures, la réalité de la fusion prend forme, sans que les personnels soient fixés sur leurs attributions, leurs missions... La charge de travail s'accroît, dans l'indifférence vis à vis des conditions de travail des agents.**

Durant le premier semestre 2009, les agents du département, toutes catégories confondues, ont pourtant exprimé clairement l'ordre de leurs priorités en participant massivement aux journées nationales d'action des 29 janvier et 19 mars, en boycottant les réunions de propagandes directionnelles au cours du printemps et, dernier exemple en date, en manifestant leur absence d'enthousiasme ( c'est un euphémisme ) à participer aux groupes de travail mis en place pour discuter du Document d'Orientation Stratégique ( 10 agents inscrits au total ).

N'en déplaisent à nos directions les personnels ont bien compris qu'ils étaient les dindons d'une fusion qui pourrait se résumer à : **toujours faire plus et plus vite, sur fond de suppressions d'emplois, de stagnation du pouvoir d'achat et de remise en cause du statut.**  
**En cette rentrée c'est à ce rappel des priorités que va s'atteler avec la plus grande détermination la CGT impôts/trésor des Hautes Pyrénées.**

# Le Statut en danger

Le Chef de l'Etat a lancé une véritable croisade contre le Statut (discours à l'IRA de Nantes en sept 2007). Depuis, les ardeurs vont bon train : le rapport Silicani bat en brèche les fondamentaux du statut (indépendance, égalité d'accès aux emplois publics...), une proposition de loi prévoit la généralisation des contractuels dans la territoriale, les conventions collectives du champ social (dont les garanties sont « accrochées » à celles du statut) sont dénoncées et remplacées par une convention unique au rabais qui introduit des reculs comme la flexisécurité ou l'intéressement.

## Autorisation de licencier

Silicani veut organiser la sortie des fonctionnaires « inemployables ». Qui serait concerné ? Tout fonctionnaire évalué 2 fois de suite négativement par son supérieur hiérarchique direct. Redoutable. Pour les sceptiques, rendez-vous sur : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000231/0000.pdf> p.133

## Mise en disponibilité d'office sans traitement (à l'Etat)

Loi mobilité (3 août 2009) : « En cas de restructuration d'une administration de l'Etat ... le fonctionnaire ... dès lors que son emploi est susceptible d'être supprimé ... » se verra proposer 3 offres avant suppression pure et simple de son salaire. Vu l'impact prévisible de la RGPP, ça risque d'être sanglant !

## Suppression du concours

La règle du concours, garante de l'égalité d'accès aux emplois publics, est déjà amplement détournée par le recours aux contractuels (jusqu'à 22% en territoriale). Sentant la période propice aux mauvais coups, des députés UMP (dont MM. Rémy et Moyne-Bressand) ont déposé une proposition de loi tendant à supprimer le concours dans la FPT (hors fonctions régaliennes police et état civil). Ils veulent ainsi traduire dans la loi le privilège pour un élu local de recruter de gré à gré. Cousins, voisins, amis, amants seront des compétences recherchées pour servir les intérêts des communes !

## Le statut hospitalier trop coûteux...

La logique commerciale dans la santé, consacrée par la loi Hôpital de juillet 2009, conduira les hôpitaux à chercher des gains de gestion pour résister à la concurrence. La sortie du statut sera un des moyens pour rester compétitif : recrutement de contractuels à prévoir et externalisations des missions.

## ... ne servira plus de modèle

Le secteur santé social privé (associatif non lucratif) n'échappe pas au mouvement. Ses employeurs viennent de dénoncer les conventions collectives, construites en référence au statut hospitalier. Ils leur substituent une CC au rabais compatibles avec les baisses de budget résultant notamment du contexte concurrentiel.

**Ce que revendique la CGT :** • abrogation de la loi mobilité • maintien et défense du statut

## L'écrasement du point indiciaire :

Depuis 1984, le point d'indice qui sert de base au calcul du traitement des fonctionnaires a reculé de 19,6 % par rapport à l'indice des prix. La smicardisation de la FP est une réalité, par rapport au SMIC : En 2004 un agent catégorie A débutait sa carrière à 1,72 fois le SMIC. En 2009 c'est 1,20. Pour un agent B c'était 1,32 SMIC en 2004. En 2009 c'est 1,030. Pour un agent C c'était 1,23 SMIC en 2004. En 2009 c'est 1,007.

# Le plus grand PLAN SOCIAL jamais orchestré

## Fonction publique Etat : 200.000 postes supprimés

### La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)

Simplifier et rendre l'administration plus efficiente sont les objectifs affichés de la RGPP décidée en 2007, laquelle se traduit par une restructuration à la hache des services. Dans la réalité, ni simplification, ni amélioration du service public. Seule la réduction des moyens est au rendez-vous : on estime à 200.000 le nombre d'emplois de fonctionnaires détruits d'ici à 2012, dont une grande partie dans l'Education Nationale.

### La Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF)

Rendre l'administration plus performante et son coût plus transparent : sous ces beaux prétextes, le budget de la Nation a été formaté aux normes de la comptabilité marchande comme si l'action publique avait comme finalité la rentabilité. Avec plusieurs années de recul, force est de constater que la LOLF a induit des fermetures drastiques de postes en déconnectant ces derniers de leurs crédits. Dans certains ministères, les effectifs ont fondu jusqu'à 10 % du seul fait de l'application mécanique de la LOLF ! L'addition est réglée au final par les usagers qui font les frais de la dégradation du service public.

### Les décrets mobilité

Comme tout plan social qui se respecte, celui de l'Etat est accompagné d'incitations financières aux départs volontaires. Plusieurs décrets dits de « mobilité » ont été publiés en 2008 dont un qui propose carrément une indemnité en échange de leur démission aux fonctionnaires et contractuels de l'Etat (décret 2008-368 du 17 avril 2008) !

## Territoriaux : moins de recettes fiscales = moins de personnel

### Suppression de la taxe professionnelle

Le gouvernement prépare une grande réforme de la fiscalité locale qui se traduira par une perte énorme de recettes pour les collectivités (taxe professionnelle), obéissant par là aux injonctions de la Commission Européenne qui exige que la France réduise ses dépenses publiques. Pour faire face, les Collectivités territoriales devront supprimer massivement des dizaines de milliers d'emplois dans les services publics ces prochaines années.

### Redécoupage administratif (Commission Balladur)

La simplification administrative a bon dos. Il s'agit en fait d'aligner l'organisation du pays sur le modèle dominant européen : grandes régions mises en concurrence, transfert au marché des activités rentables du service public et réduction de tous les budgets publics. Conséquences attendues : missions abandonnées et suppression de postes de fonctionnaires territoriaux par dizaines de milliers là aussi.

**Ce que revendique la CGT :** • abandon de la RGPP • abrogation de la loi Bachelot • une autre réforme de la fiscalité locale • retour sous gestion publique des services privatisés • conquête de nouvelles missions publiques dans la santé, le social, la recherche, l'éducation, l'environnement...

## Hôpitaux : 20.000 postes dans le collimateur

La réforme de l'hôpital impactera l'emploi dans les établissements et services du secteur santé social. La CGT évalue à 20.000 le nombre de postes supprimés en raison des réformes actuelles.

### Accélération des restructurations

La loi du 21 juillet 2009 « Hôpital Patients Santé Territoires » (HPST) a créé des outils juridiques puissants (notamment les Agences Régionales de Santé - ARS) pour restructurer de fond en comble le tissu hospitalier. Conséquences attendues : fermetures de services, fermetures d'hôpitaux de proximité et suppressions de postes en pagaille.

### Mise en concurrence

Cette même loi HPST induit par ailleurs une concentration des unités de soins qui seront soumises à des impératifs de rentabilité. L'hôpital public, qui reste assujéti à ses obligations de service public, est mis en concurrence avec les cliniques privées. Conséquences attendues : le personnel sera la variable d'ajustement, l'hôpital taillera dans les dépenses de personnel parce qu'elles représentent 70 % des budgets et qu'il se devra d'être « compétitif ».

### Redéploiements perdants-perdants

Une augmentation des moyens à consacrer aux handicapés et aux personnes âgées est une évidence reconnue par tous. Le pouvoir a trouvé la solution. Le financement se fera par prélèvement sur l'hôpital. Conséquences : réduction des effectifs hospitaliers (sans pour autant satisfaire les besoins du secteur médico-social).